

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-122

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET DE PARC NATURE DU PLAN : MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel
VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès
BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline
PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE
Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA
Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

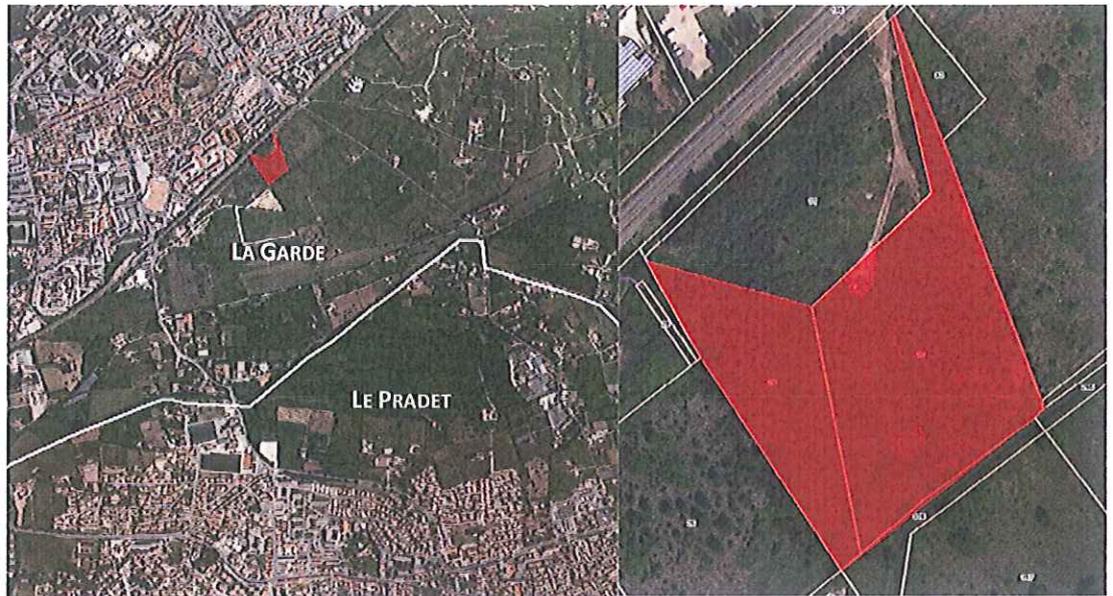
POUVOIRS : M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune du Pradet est propriétaire, en indivision avec la Commune de La Garde, des parcelles cadastrées AX 0029 et 0030 sises sur le territoire de La Garde :



Plan de situation

Extrait cadastral

Ces parcelles, d'une contenance de près de 1,2 ha, sont également incluses dans le périmètre du futur « Parc Nature » placé sous maîtrise d'ouvrage départementale, dont le démarrage des travaux est prévu pour mai-juin 2015.

Ainsi, par courrier en date du 30 juillet dernier, le Président du Conseil Général du Var a sollicité auprès des Maires des deux Communes, la mise à disposition de ces parcelles communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Parc Nature placé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Var, projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2013,

VU les parcelles cadastrées AS 0029 et 0030 appartenant à la Commune de La Garde et à la Commune du Pradet, incluses dans le périmètre du futur Parc Nature,

VU la demande formulée par le Conseil Général du Var de pouvoir disposer gracieusement de ces parcelles pour la réalisation du Parc Nature,

CONSIDERANT que leur gestion sera totalement assurée et prise en charge par le Département, selon les prescriptions du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Plan,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

26 voix POUR

7 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE)

DECIDE

- **D'ADOPTER** l'exposé qui précède,
- **DE METTRE gracieusement à disposition** du Conseil Général du Var les parcelles cadastrées AS 0029 et 0030 appartenant à la Commune de La Garde et à la Commune du Pradet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

.....10 OCT. 2014.....

Publié ou notifié le :

.....14 OCT. 2014.....

Le Maire,

